

Gestion des pouvoirs bancaires : la dématérialisation avance... à petits pas

OPTION FINANCE - 24 AVRIL 2020 - ARNAUD LEFEBVRE

Cash management, Dématérialisation

ENVOYER IMPRIMER Partager Tweeter G+ PARTAGER

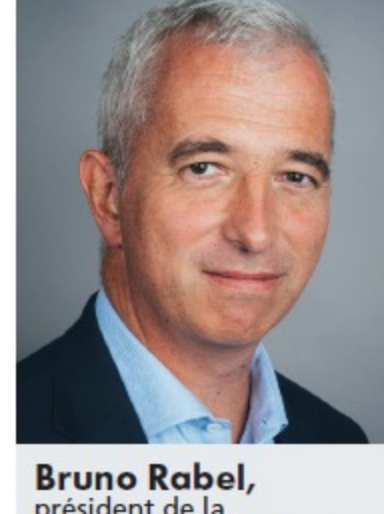


Soucieuses de sécuriser la gestion de leurs pouvoirs bancaires tout en la simplifiant, un nombre croissant de grandes entreprises, s'intéressent à l'eBam, une solution qui vise à dématérialiser les échanges de documents entre le groupe et ses banques. Alors que le développement de ce service a longtemps été freiné par des contraintes liées à son utilisation, certaines sont en passe d'être résolues, notamment en ce qui concerne son coût.

Sur le papier, l'«electronic bank account management» présente tous les arguments pour séduire les directions financières des grands groupes. Existant depuis plus de dix ans, ce service, plus connu sous l'acronyme eBam, vise en effet à leur permettre de gérer de manière électronique leurs comptes (ouverture et clôture) et les pouvoirs bancaires associés. De quoi générer de moindres dépenses et un gain de temps – chaque année, ce sont des milliers de pages qui doivent être envoyées aux banques au titre de la mise à jour de ces pouvoirs –, davantage de rapidité dans le traitement par les établissements bancaires des informations envoyées (celui-ci peut parfois prendre plusieurs mois !) ainsi qu'un niveau de sécurité renforcé – les fichiers contenant des données sensibles, comme par exemple des photocopies de carte d'identité de dirigeants, transitent via des canaux sécurisés (Swift, Ebics, etc.) au lieu d'être expédiés sous plis postaux.

Pourtant, les entreprises hexagonales restent peu nombreuses à recourir à cette solution. «Au sein de la "task force eBam" mise en place au sein de l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE), nous avons identifié à ce jour une dizaine de grands corporates travaillant sur un tel projet, certains d'entre eux seront (partiellement) opérationnels avant l'été», signale Bruno Rabel, président de la commission systèmes d'information de l'association professionnelle.

Un travail d'analyse fastidieux



Bruno Rabel, président de la commission systèmes d'information, AFTE

«Alors que la gestion des pouvoirs bancaires reste très majoritairement sous format papier, la crise actuelle du coronavirus peut être une opportunité pour aller vers plus de digitalisation.»

Il est vrai que les freins à la mise en œuvre de cette solution sont nombreux. D'abord, un tel projet implique une importante mobilisation des équipes. «Un projet eBam mobilise différentes ressources au sein de nos organisations : outre la direction financière, pierre angulaire de ces projets, les départements juridiques et des systèmes d'information sont aussi fortement impliqués lors de la phase de conception. Il s'agit donc bien d'un travail collaboratif mobilisant non seulement les ressources internes de nos entreprises, mais aussi celles de nos partenaires bancaires. Revers de la médaille, ces projets à multiples intervenants peuvent être chronophages, d'où la nécessité de créer dans nos organisations une équipe projet dédiée, gage de sa réussite.»

En ce qui concerne le département en charge de la trésorerie, un travail d'analyse des données relatives aux pouvoirs octroyés doit notamment être réalisé. «Pour être en mesure d'échanger des fichiers au format eBam, l'entreprise doit en premier lieu recenser l'ensemble des pouvoirs bancaires en place et, le cas échéant, les mettre à jour, signale **Christophe Lesobre**, directeur de l'innovation et du développement au sein de la filière solutions de paiement du Crédit Mutuel. Dans les ETI et les grands groupes, cette tâche prend généralement beaucoup de temps du fait du nombre élevé de pouvoirs en place.» Une mission chronophage de nature à décourager certains trésoriers, focalisés sur d'autres problématiques jugées plus prioritaires.

Si ces «obstacles» au développement de l'eBam peuvent difficilement être levés, d'autres, en revanche, sont en passe de l'être. Le premier porte sur le coût d'envoi des messages

eBam. «La quasi-totalité de nos clients en France intéressés par l'eBam utilisent la plateforme de communication bancaire Swift, rappelle **Qiaoda Sprauer**, chef de produit eBam chez Crédit Agricole CIB. Or Swift facture le transfert de fichiers en fonction de leur poids. Et comme les fichiers eBam intègrent le plus souvent des pièces jointes volumineuses en taille (carte d'identité, carton de signature, etc.), le recours à ce service peut s'avérer assez onéreux pour les entreprises.» Consciente de cet écueil, la coopérative Swift serait disposée à revoir son approche tarifaire. «Nous continuons à travailler avec Swift sur la problématique de tarification des flux eBam, informe **Georges Deguimp**, consultant senior cash management et moyens de paiement chez Azzana Consulting. Différentes solutions sont envisagées à ce stade, ce qui montre un réel engagement de Swift sur ce projet.»

De son côté, la coopérative ne s'avance sur aucun calendrier. Le deuxième frein majeur concerne les modalités de signature des fichiers eBam. Aujourd'hui, les banques exigent que ces signatures reposent sur des «certificats qualifiés». «Pour être considérés comme tels, les certificats doivent avoir été remis en mains propres au banquier par son client, indique **Nicolas Cailly**, directeur du développement des offres paiement et cash management chez Société Générale. Au sein de grands groupes, cette condition est toutefois complexe à remplir compte tenu notamment du nombre de certificats à transmettre. De plus, elle est anachronique pour une solution, l'eBam, qui entend dématérialiser intégralement la gestion des comptes bancaires.» Face à la pression de nombreuses entreprises pour abaisser le niveau de sécurité requis, un consensus devrait être prochainement trouvé (voir encadré).

Des marques d'intérêt croissantes



Georges Deguimp, consultant senior cash management et moyens de paiement, Azzana Consulting

«En l'espace d'un an, le nombre d'acteurs impliqués dans le développement de l'eBam s'est sensiblement enrichi en France.»

Face à ces perspectives, les promoteurs de l'eBam veulent croire qu'un cap sera prochainement franchi. Ils se montrent d'autant plus confiants que des avancées positives ont été observées au cours des derniers mois au sein de l'écosystème. «En l'espace d'un an, le nombre d'acteurs impliqués dans le développement de l'eBam s'est sensiblement enrichi en France, se réjouit **Georges Deguimp**. En effet, de nouvelles banques ont commencé à

travailler sur le lancement d'une offre, dont deux à forte dimension internationale qui sont, de ce fait, susceptibles de faire bouger les lignes. Dans le même temps, on recense davantage d'éditeurs capables de fournir des solutions eBam.»

Du côté des grands corporates, les marques d'intérêt tendent également à se multiplier. «Récemment, plusieurs clients nous ont signifié leur intention de travailler sur ce sujet, ce qui pourrait nous amener à lancer de nouveaux tests (proofs of concept)», confirme **Christophe Lesobre**. Ce constat n'est pas propre au Crédit Mutuel. «Alors que nous comptons quatre clients en phase de production, ce nombre va bientôt passer à six», informe **Nicolas Cailly**. Certes, la montée en puissance reste très graduelle. Mais elle pourrait à moyen terme s'accélérer. «Dans le cadre des appels d'offres initiés par des clients ou des prospects en cash management, il est fréquent que nous soyons interrogés sur notre offre eBam, évoque **Karine Amas**, chef de produit eBam chez BNP Paribas. Cette solution étant perçue comme un moyen de sécuriser une partie de sa chaîne de paiement, les entreprises avec qui nous pourrions collaborer veulent s'assurer qu'elles pourront bel et bien la mettre en place lorsqu'elles seront disposées à le faire.»

Des solutions pour les PME et ETI

Il n'est d'ailleurs pas inenvisageable que ce type de démarche gagne des entreprises de moindre taille. «Notre offre eBam a été conçue pour fonctionner sur d'autres canaux de communication bancaire que Swift, comme par exemple Ebics», note **Nicolas Cailly**. Or un canal comme Ebics est notamment utilisé par des ETI et des PME multibancarisées. En outre, certaines banques travaillent au développement d'alternatives qui pourrait s'adresser à un public élargi. «Nous développons actuellement des solutions de dématérialisation des pouvoirs bancaires en complément de l'offre eBam», informe ainsi **Karine Amas**. De l'avis de certains spécialistes, la crise du Covid-19 pourrait dans tous les cas servir d'accélérateur.

«Afin de limiter la propagation du virus, de nombreuses directions financières ont dû fonctionner avec moins de collaborateurs présents physiquement dans les back-offices, voire avec l'intégralité de leurs équipes en télétravail, rappelle Qiaoda Sprauer. En parallèle, l'envoi du courrier a été fortement affecté. Ces perturbations sont de nature à favoriser la digitalisation des process, dont celui de la gestion des pouvoirs bancaires.» Certains trésoriers en sont convaincus. «La crise actuelle du coronavirus peut être une opportunité pour aller vers plus de digitalisation alors que la gestion des pouvoirs bancaires reste très majoritairement sous format papier», témoigne **Bruno Rabel**. Reste à voir si, dans l'environnement économique dégradé des prochains mois, les banques et les entreprises choisiront d'investir en priorité sur ce projet.

«Nous développons actuellement des solutions de dématérialisation des pouvoirs bancaires en complément de l'offre eBam», informe ainsi **Karine Amas**. De l'avis de certains spécialistes, la crise du Covid-19 pourrait dans tous les cas servir d'accélérateur. «Afin de limiter la propagation du virus, de nombreuses directions financières ont dû fonctionner avec moins de collaborateurs présents physiquement dans les back-offices, voire avec l'intégralité de leurs équipes en télétravail, rappelle Qiaoda Sprauer. En parallèle, l'envoi du courrier a été fortement affecté. Ces perturbations sont de nature à favoriser la digitalisation des process, dont celui de la gestion des pouvoirs bancaires.» Certains trésoriers en sont convaincus. «La crise actuelle du coronavirus peut être une opportunité pour aller vers plus de digitalisation alors que la gestion des pouvoirs bancaires reste très majoritairement sous format papier», témoigne **Bruno Rabel**. Reste à voir si, dans l'environnement économique dégradé des prochains mois, les banques et les entreprises choisiront d'investir en priorité sur ce projet.

DE FORTES ATTENTES SUR LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

- Pour de nombreux trésoriers, l'adoption d'une solution de signature commune multibancaire apparaît comme une condition sine qua non au développement de l'eBam. A ce jour, on est pourtant loin d'une approche harmonisée. «Il n'existe encore aucune solution internationale et standardisée sur la signature électronique des messages eBam», admet **Qiaoda Sprauer**, chez CA CIB.
- Pour autant, des avancées devraient prochainement intervenir, en particulier en ce qui concerne le niveau de sécurisation des certificats utilisés pour la signature électronique. Alors que les directions juridiques des établissements exigent le plus souvent le niveau maximal, dit «qualifié», un terrain d'entente pourrait être trouvé pour un recours au niveau inférieur. «Avec un niveau "certifié", il n'est plus obligatoire que les certificats soient remis aux banquiers en mains propres, indique **Adriana Tomeva-Gaudin**, chef de produits paiement et cash management chez Société Générale CIB. Un échange via webcams interposées peut suffire.» «La crise sanitaire actuelle a confirmé le besoin lié aux solutions de signature électronique : concernant l'eBam, l'écosystème français devrait aboutir à un compromis sur le sujet rapidement», signale **Karine Amas**, chez BNP Paribas.

LE CHAMP DE L'EBAM S'ÉLARGIT

- Actuellement, les expérimentations menées par les banques françaises avec quelques-uns de leurs clients sur l'eBam portent exclusivement sur la gestion des pouvoirs bancaires. Mais la vocation de l'eBam est de couvrir un champ bien plus large. «L'objectif final consiste en effet à dématérialiser la chaîne de bout en bout, depuis l'ouverture d'un compte bancaire jusqu'à sa clôture», confirme **Christophe Lesobre**, directeur de l'innovation et du développement au sein de la filière solutions de paiement du Crédit Mutuel.
- Dans le domaine de l'ouverture et de la fermeture de comptes, d'aucuns reconnaissent que certains établissements américains sont en avance. C'est le cas, notamment, de Citi. «Nous avons digitalisé le processus d'ouverture de comptes début 2019 pour la région EMEA», signale **Aissaoui Ouannessa**, Treasury & Trade Sales Head chez Citi en France. Du côté des banques hexagonales, une telle extension de l'offre eBam ne devrait pas intervenir, a minima, avant l'an prochain en raison notamment d'arbitrages budgétaires.
- D'ici là, d'autres évolutions pourraient intervenir. «Au sein de la task force de l'AFTE, nous réfléchissons à lancer des travaux d'extension visant à ce que l'eBam soit étendu à la gestion des pouvoirs de marché, informe **Bruno Rabel**, président de la commission systèmes d'information de l'association professionnelle. A ce titre, les échanges de pouvoirs de collaborateurs habilités à mettre en place des opérations de couverture de taux ou de change pourraient par exemple être digitalisés.»